



Club de baseball les As du Grand Portneuf

Politique de remboursement

Avant le 31 mars 2024

- Vous avez jusqu'au 31 mars pour recevoir un remboursement moins des frais administratifs de 10%. Vous devez faire une demande écrite auprès des As du Grand Portneuf. Pour les membres Rallye Cap, la date limite est le 31 mai.

Après le 31 mars 2024

- Un remboursement au prorata de la saison, moins des frais administratifs de 10%, sera accordé sur présentation d'un billet médical qui confirme **que le joueur ne peut revenir au jeu pour le reste de la saison** et sur présentation d'une demande écrite au Club de baseball les As du Grand Portneuf. Le calcul du remboursement se fait en fonction de la date de réception écrite de la demande de remboursement.

*Le remboursement se fera en fin de saison.

Procédure

Les demandes doivent être rédigées par écrit et accompagnées du reçu d'inscription en ligne. Les demandes de remboursement doivent être présentées à l'attention du Président du Club à l'adresse president@asbaseball.ca.

Toute réponse à une demande de remboursement sera traitée dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de la demande. Le remboursement se fera selon le mode de paiement initial.